

**Le manquement grave du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
à l'égard d'enfants en situation de handicap**

À partir du 1er mars 2026, les enfants demandeurs d'asile en situation de handicap ne recevront plus d'aide pour soutenir leurs besoins particuliers. Une coalition d'organismes et de professionnels sonne l'alarme face à une décision inhumaine et contre-productive qui exacerbe la précarité d'une population particulièrement vulnérable.

Montréal, 13 février 2026. Des familles en quête de protection, des organismes de défense des droits issus de divers milieux (immigration, handicap, droits sociaux) ainsi que des professionnelles du milieu de la santé et des services sociaux unissent leurs voix pour dénoncer la décision du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) de mettre fin au supplément pour les enfants en demande d'asile en situation de handicap. Cette décision a également suscité le ferme désaccord de plus de 25 organisations et 120 individus, signataires d'une lettre ouverte à l'initiative de la coalition.

Cette coupe, qui s'ajoute à une longue liste de mesures fragilisant le soutien aux personnes en demande d'asile, compromet non seulement leur inclusion à la société québécoise, mais prive les familles d'un appui essentiel pour répondre aux besoins particuliers de leur enfant, comme le transport adapté ou les services d'ergothérapie. Ce soutien s'avère essentiel pour le développement de ces enfants, qui se retrouvent ainsi pénalisés doublement en raison de leur statut d'immigration et de leur situation de handicap.

La coalition appelle le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) à faire preuve de responsabilité à l'égard des enfants du Québec. Elle l'exhorte de revenir sur sa décision, ne serait-ce que par souci de cohérence avec sa mission de protection, de maintien et de promotion de la santé et du bien-être de la population.

« Cette prestation n'est pas un luxe pour nous. Elle sert à payer les thérapies de mon enfant et nos rendez-vous médicaux. Comme parent réfugiée ayant la charge d'un enfant handicapé, je porte déjà une lourde responsabilité sur mes épaules. Si ce soutien est réduit, mon enfant sera privé de services essentiels, et les contrecoups nous suivront pendant des années. »

- **Mme Amani, mère demandeuse d'asile du Soudan**

« Je suis en demande d'asile, et une mère monoparentale d'un jeune garçon autiste de 7 ans. Il y a de nombreux coûts associés: il a besoin de transport, d'une nourriture adaptée, l'école charge des frais à payer, et je dois faire des heures réduites au travail pour l'emmener à tous ses rendez-vous de santé, pédagogiques, et autres. »

- **M. A, mère demandeuse d'asile de l'Angola**

« Ce supplément financier permet de maintenir un filet de sécurité minimal pour des enfants en situation de handicap: ces familles n'ont accès à aucune autre aide financière. C'est une économie de bout de chandelles qui précarise dramatiquement ces familles. On se prive d'un outil de prévention efficace et essentiel. Cette décision semble être un calcul politique à court terme qui coûtera certainement bien plus cher à la société québécoise. »

- **Maryse Poisson, Directrice de l'intervention sociale, Collectif Bienvenue**

« Le Québec dispose d'un cadre juridique qui garantit l'équité et la dignité des enfants, notamment par la Charte des droits et libertés de la personne et la Convention relative aux droits de l'enfant. En retirant ce supplément aux familles en demande d'asile, le gouvernement creuse les inégalités pour des centaines d'enfants en situation de handicap. Le gouvernement a le devoir de protéger tous les enfants du Québec, sans distinction de statut. »

- **Amélie Duranleau, directrice générale, SQDI**

« Ce soutien n'est pas un luxe, c'est une aide minimale et essentielle pour pallier à de grands besoins chez les enfants parmi les plus vulnérables de notre société. Nous sommes persuadés, à titre de pédiatres, que le retrait de cette allocation met en danger l'avenir des enfants et la pleine inclusion des familles touchées. Il est urgent que cette décision de retrait soit rectifiée par le MSSS ! »

- **Julie Nadeau-Lessard, Pédiatre, Clinique multiculturelle, Hôpital de Montréal pour enfants**

« En tant qu'intervenantes de première ligne, les travailleuses sociales du PRAIDA savent que cette coupure entraînera des impacts négatifs importants, qui coûteront, à moyen et à long terme, beaucoup plus cher à la société. Nous parlons ici d'une aggravation de la précarité, d'une détérioration de la santé physique et psychologique des familles, et d'une pression accrue sur le réseau de la santé et sur les organismes communautaires, qui sont déjà à bout de souffle. »

- **Catherine Pigeon, représentante nationale APTS**

À propos de la coalition

La coalition implique les organismes de défense des droits et les professionnelles du milieu de la santé et des services sociaux suivants :

- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
- Regroupement des organismes en hébergement pour personnes immigrantes (ROHMI)
- Le Centre de Réfugiés/ The Refugee Centre
- Collectif Bienvenue/ Welcome Collective
- Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI)
- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
- Julie Nadeau-Lessard, Clinique multiculturelle, Hôpital de Montréal pour enfants

Contacts médias

- Delphine Mas, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) : mas@tcri.qc.ca ou 438-338-9520.
- Laurence Proulx, conseillère en communication à la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) : par courriel à lproulx@sqdi.ca ou téléphone au (514) 725-7245, poste 35.



**collectif
bienvenue** **welcome
collective**



ROHMI
Regroupement des organismes en
hébergement pour personnes
migrantes



APTS
Alliance du personnel
professionnel et technique
de la santé et des services sociaux

